

MAIRIE
De
MONTRICHER-ALBANNE
161, Rue de la Mairie
LE BOCHET
73870 MONTRICHER-ALBANNE
☎ 04 79 59 61 50
📠 04 79 59 67 27

COMPTE RENDU DU 5 SEPTEMBRE 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE ET LE CINQ SEPTEMBRE, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sophie VERNEY, Maire.

Présents : Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Gilbert EDMOND, M. Marc-Antoine PASQUIER, M. Thibaud GAUTARD, Mme Chantal PASQUIER, Mme Monique LEFEVER, M. Frédéric JULLIARD et Mme Laure PASQUIER.

Absents :

*M. Christian DUFRENE qui donne procuration à Sophie VERNEY,
M. Yves MAGNIN,
M. Franck CHEVALLIER qui donne procuration à Gilbert EDMOND,
Mme Brigitte PASQUIER*

Madame Claude CARRAZ est élue secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le compte-rendu de la précédente réunion.

VISITE DES REPRESENTANTS DE SOLID'ART MAURIENNE

Solid'Art Maurienne est une association qui accueille et embauche des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles mais aussi qui les encadre afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle de manière durable. Leurs activités s'exercent tant dans le domaine agricole, par le biais de la préservation de cépages anciens, que dans le domaine artisanal, avec un atelier de gravure et de fonderie d'aluminium et de bronze. Cette présentation a pour but d'exposer ce qu'ils sont capables de produire et de montrer qu'ils peuvent aussi répondre à des appels d'offres.

DEMANDES DE SUBVENTIONS : COMITE DES FETES - MONTAGNE LOISIRS DECOUVERTE DU V.T.T. - LICENCIÉS DE SOMFY

Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 341 €uros au Comité des fêtes pour son implication lors des manifestations de la Commune dont la fête de la Madeleine.

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier de Monsieur BAFOU Emmanuel, Président de l'Association Montagne Loisirs Découverte V.T.T. demandant une aide financière. Deux enfants de la Commune étant concernés, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'Association une aide de 80 €uros.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de l'Association « Les licenciés de SOMFY » demandant une aide financière afin de mener leur action d'assignation de SOMFY devant la justice. Une discussion s'engage. Le Conseil Municipal propose de leur apporter une aide technique.

COURRIER DE L'OPAC

Madame le Maire présente à l'Assemblée un courrier de l'OPAC au sujet des 3 chalets « Pan » situés aux Karellis. L'OPAC réitère son offre de vente au même tarif que l'année précédente soit :

un type 1 bis de 22 m² à 25 000 €

un type 2 de 35 m² à 40 000 €

un type 4 de 60 m² à 66 000 €.

Le Conseil Municipal juge, comme l'année précédente, que ces prix sont surévalués par rapport à l'état des chalets qui sont aussi frappés d'alignement et charge Madame le Maire d'en informer l'OPAC mais également de se rapprocher du Président de L'OPAC afin qu'une issue plus raisonnable soit trouvée.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU C.C.A.S.

Madame Claude CARRAZ donne lecture du compte-rendu de la réunion du C.C.A.S. du 18 août 2014 :

AIDE LA CANTINE SCOLAIRE - Scolarité 2014/2015 :

Les membres du C.C.A.S. proposent de diminuer le prix de revient du ticket cantine pour les familles à 4,50 €uros au lieu de 5 €uros :

- Elèves scolarisés au groupe scolaire des Chaudannes :

	Prix du repas €uros	Participation Communale €uros
Quotient familial jusqu'à 515	2,75	0
Quotient familial de 516 à 620	3,75	0
Quotient familial de 621 à 775	4,80	0,30
Quotient familial de 776 à 1030	5,50	1,00
Quotient familial supérieur à 1030	5,80	1,30

- Elèves scolarisés à l'école de Villargondran :

Tarif Communes Extérieures	7,00	2,50
----------------------------	------	------

- Elèves scolarisés au groupe scolaire de Saint Julien Montdenis :

Tarif Communes Extérieures	9,90	5,40
----------------------------	------	------

- Elèves scolarisés à l'école Saint Joseph de Saint Jean de Maurienne :

Tarif Maternelle et Cours Préparatoire	5,50	1,00
Tarif Elémentaire du CE1 au CM2	6,50	2,00

Madame le Maire précise que ces aides seront payées par trimestre sur présentation des factures acquittées et sur présentation d'un relevé d'identité bancaire du responsable légal.

SUBVENTION AUX VOYAGES SCOLAIRES - Scolarité 2014/2015 :

Le C.C.A.S. décide d'attribuer une participation de 50 % sur le montant du voyage restant à payer par les parents, toutes aides déduites, avec un plafond de 80 €uros.

Pour ce faire, ils devront présenter une facture justificative de l'école avec la somme restant à leur charge, toutes aides déduites : Conseil Général, Mairie de Saint Jean de Maurienne, Coopérative de l'école, aide de l'Association des P'tits lousps.

AIDE AUX ETUDIANTS - Scolarité 2014/2015 :

LE CCAS, après en avoir délibéré,

⇒ **DIT** que l'aide aux étudiants de la Commune sera accordée sous réserve qu'aucune contribution n'ait été accordée au demandeur par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne (sur présentation d'un justificatif).

⇒ **RAPPELLE** que les critères définis sont les suivants :

- ① Jeunes étudiants domiciliés sur la commune,
 - ② Être étudiant hors de la vallée de la Maurienne et poursuivre des études en faculté, grandes écoles, classes préparatoires, école d'infirmières... obligé de se loger sur place et de se déplacer à ses frais.
- ⇒ **FIXE** le montant de cette aide à **275,00 €uros par étudiant** pour la scolarité 2014/2015. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou en alternance, percevant un salaire, ne sont pas concernés par cette aide.

AIDE ADULTES HANDICAPES – Année 2014

LES MEMBRES DU CCAS, après en avoir délibéré,

⇒ **DISENT** que les critères définis seront les suivants :

- ① Être domicilié à l'année sur la commune,
- ② Être inscrit sur les listes électorales, sauf pour les personnes adultes à charge et étant sous tutelle (Justificatif à fournir),
- ③ Avoir une carte d'invalidité à taux d'incapacité égal ou supérieur à 80%.

Toute demande devra faire l'objet d'un courrier auprès de la Mairie accompagnée de la photocopie de la carte d'invalidité et d'un Relevé d'Identité Bancaire.

⇒ **et DISENT** que le montant de cette aide est fixé à **150,00 €uros par personne adulte handicapée pour l'année 2014.**

PROPOSITION DE CLASSEMENT DES ARCHIVES MODERNES D'ALBANNE PAR LE CENTRE DE GESTION

Pour finaliser le classement des archives et notamment la partie des archives modernes d'Albanne, le Centre de gestion a pris contact avec la Commune. Une décision sera prise en mars 2015 lors de l'établissement du budget communal.

AFFAIRES DIVERSES

Déléguée du SIRTOM :

Madame Monique LEFEVER est proposée par le Conseil Municipal pour être déléguée du SIRTOM suite à la démission de Madame Laurence COUTAZ.

Compte rendu de la Commission Emploi :

Monsieur Gilbert EDMOND donne lecture du compte-rendu de la Commission Emploi qui s'est réunie le 21 août 2014 en présence des Directeurs de la station, de la Régie des Remontées Mécaniques, des villages vacances ainsi que la Directrice de la Mission Locale Jeunes. Monsieur Gilbert EDMOND a rappelé le rôle de cette commission au cours de laquelle les emplois, perspectives d'emplois et emplois saisonniers ont été évoqués.

Sentiers de la Commune :

Messieurs Marc-Antoine PASQUIER et Thibaud GAUTARD répertorient les sentiers pédestres et V.T.T. en collaboration avec la station.

Le Maire,
S. VERNEY